

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020

Comité de suivi (configuration pilotage)
8 juin 2017 à Lausanne
Compte-rendu de séance

Le Comité de programmation s'est réuni le 8 juin à Lausanne sous la coprésidence de la Coordination régionale Interreg suisse présidée par **Pascal BROULIS, Conseiller d'Etat du Canton de Vaud**, et de l'Autorité de gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Patrick AYACHE, Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté** en charge des fonds européens et du contrat de plan, du tourisme, du rayonnement international et de l'export.

Participaient à cette réunion :

- BELLUCCI Christophe, Conseil départemental du Doubs
- BERDAT Stéphane, République et Canton du Jura
- BETTU Brigitte, Département de l'Ain
- BOLZANI Enrico, Canton de Genève
- BLANC Etienne, 1^{er} Vice-Président, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- BRASEY Karine, République et Canton de Neuchâtel
- BRUNET Thierry, SGAR Bourgogne-Franche-Comté
- CHARTON Christine, INSEE
- DISSARD Emilie, Département de Haute-Savoie
- FUNAZZI Christine, Département de l'Ain
- GAILLY Iva, DG REGIO, Commission européenne
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- GUILLABERT Anne, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- HEZARD Karelle, Conseil départemental de Haute-Savoie
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- KELLER Liliane, Canton de Berne
- KOLLBRUNNER Sabine, SECO
- LAVEAU Léa, Canton de Genève
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MONNIOT Nathalie, Département du Territoire de Belfort
- PAOLI Gérard, Vice-Président, Conseil départemental de l'Ain
- PITTELOUD Brigitte, République et Canton du Valais
- ROUSSE Frédéric, Vice-président, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- VALLET Céline, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ZUFFEREY Norbert, Canton de Vaud

Autorité de Gestion :

- LUCCHESI Liliane, Conseillère régionale, Région Bourgogne-Franche-Comté
- OLEKSY Anne-Marie, Directrice DERI, Région Bourgogne-Franche-Comté
- THOZET Cécile, Directrice-adjointe DERI, Région Bourgogne-Franche-Comté
- CHAPPAZ Amélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- CHARLES Pierre-Olivier, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MAGONI Nadia, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VUILLEMIN-MOREL Stéphanie, Région Bourgogne-Franche-Comté

Coordination régionale Interreg suisse :

- GASSER Mireille, Coordination régionale Interreg suisse
- COUSSOT Laure, Coordination régionale Interreg suisse

Secrétariat conjoint :

- HILAND Hervé, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DESTAING Emilie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DINETTE Maryline, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HALLIEZ Corinne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MALESIEUX Marie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- PLESIAT Mathieu, Région Bourgogne-Franche-Comté
- POUPART Sara, Région Bourgogne-Franche-Comté

Excusés :

- BONA DEI Lucas, Canton de Berne
- CHAROTTE Mélanie, CGET
- DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, République et Canton du Valais
- DUBY-MULLER Virginie, Vice-Présidente, Département de Haute-Savoie

- GRIPP Daphné, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- LEROUX Denis, Vice-Président, Conseil départemental du Doubs
- LONGCHAMP François, Président du Conseil d'Etat, République et Canton de Genève
- VERMEILLET Sylvie, Vice-Présidente, Conseil départemental du Jura

Ordre du jour

1. Validation du PV du Comité de suivi du 3 novembre 2016
2. Présentation de l'état d'avancement de la programmation et du niveau de consommation par axe
3. Présentation des conclusions et des recommandations du rapport final de l'évaluation de l'axe 1
4. Présentation du Rapport annuel de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ)
5. Présentation de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA)
6. Validation du Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016
7. Information sur la finalisation de la clôture Interreg IV
8. Validation du plan de communication
9. Présentation du calendrier des prochains Comités de suivi

Propos d'ouverture des Présidents

Pascal Broulis souhaite aux membres du partenariat présents la bienvenue dans le nouveau Parlement. Suite notamment à la fusion des régions françaises et la réorganisation qui suscite quelques inquiétudes côté suisse, il souligne les changements récents en termes de référents au sein de l'Autorité de gestion.

Patrick Ayache adresse ses remerciements à Monsieur Broulis pour l'accueil du Comité de suivi au sein du Parlement vaudois, un « symbole de la démocratie », et remercie les représentants des territoires pour leur présence.

Hervé Hiland est invité à présenter la composition du service Interreg suite aux changements de poste intervenus : Maryline Dinette, prendra ses fonctions au 1^{er} juillet 2017 en remplacement d'Edith Grillon sur le poste d'assistante de direction, Marie Malésieux quittera ses fonctions à la fin du mois de juillet, Emilie Destaing a intégré le poste de chargée de mission pilotage FEDER/FSE Massif du Jura au sein de la même Direction Europe et rayonnement international (DERI), Mathieu Plésiat a pris les fonctions de chargé de mission pilotage Interreg au 1^{er} avril dernier, Corinne Halliez et Sara Poupart restent sur les postes de chargée de mission projets.

Patrick Ayache souligne le travail important réalisé par l'Autorité de gestion dans le contexte de fusion des régions et dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont l'adoption est prévue avant le 1^{er} janvier 2019, et qui comporte un volet transfrontalier important. Le co-Président souligne également le caractère inédit que représente le territoire de coopération transfrontalière Interreg pour la Bourgogne.

Pascal Broulis salue les réformes en cours en France ainsi que le contexte nouveau au niveau national suite aux élections présidentielles. Le développement économique revient au centre des préoccupations et de tels efforts devraient être en accord avec les intérêts de la Suisse. Le co-Président remercie les élus français pour leur implication dans le programme Interreg qui doit prendre en compte les particularités de chaque territoire. En ce sens, la bonne relation partenariale entre l'ensemble des partenaires du programme, du Bassin lémanique et de l'Arc jurassien, doit être maintenue. Il revient à chacun également d'identifier des projets structurants et pertinents pour le développement économique régional.

1. Validation du PV du Comité de suivi du 3 novembre 2016

Pour mémoire, l'ordre du jour du Comité de suivi du 3 novembre 2016 à Neuchâtel était le suivant :

1. Approbation des PV du dernier Comité de suivi (notamment jurisprudences)
2. Clôture du programme Interreg IV 2007-2013
3. Etat d'avancement de la programmation Interreg V et zoom sur prospective Axe 1
4. Lancement de l'évaluation de l'axe 1
5. Communication (plan de communication du premier semestre 2017 et stratégie de communication)
6. Présentation de deux projets portés par la HE-Arc avec notamment la visite d'un FabLab

Le Comité de suivi valide le PV du Comité de suivi (mode pilotage) du 3 novembre 2016.
--

2. Présentation de l'état d'avancement de la programmation et du niveau de consommation par axe

Au 7 juin 2017, l'avancement du programme en France et en Suisse dans l'Arc jurassien et le Bassin lémanique atteint un taux de programmation de 26 % de l'enveloppe des financements suisses (cantonaux et fédéraux) et 28 % pour le FEDER. A ce jour, ce sont 47 projets qui ont été programmés avec des dynamiques différentes par axe.

Laure Coussot souligne que le niveau de programmation de l'axe relatif au tourisme est relativement faible. Une réflexion en termes d'animation serait opportune dans le cadre du plan d'évaluation du programme. L'axe qui concerne les services est très sollicité avec de nombreux projets de services aux entreprises ou à la population en lien direct avec le territoire. En outre, l'axe relatif aux transports est encore sous-utilisé même si la programmation du projet Interreg Belfort-Delle-Delémont lors du Comité de suivi du 8 juin 2017 modifiera le taux de programmation du FEDER.

On observe par ailleurs une consommation plus importante dans le Bassin lémanique en absolu. Mais le différentiel se réduit et s'inverse même en France selon une projection des

projets programmés lors du comité 8 juin, le taux de programmation global du FEDER pourrait atteindre 40 % et celui des financements suisses 30 %.

S'agissant du niveau des dépenses certifiées et payées en FEDER, celles-ci s'élèvent à 1 203 595,36 €.

Le Comité de suivi prend acte de ces informations et analyses.
--

3. Présentation des conclusions et des recommandations du rapport final de l'évaluation de l'axe 1

Pierre-Olivier Charles rappelle les objectifs initiaux de l'évaluation ainsi que le déroulé de la mission. Parmi les principales conclusions, on relève l'éclairage apporté sur la dynamique de l'axe 1 au regard des besoins du territoire de coopération et par rapport aux autres PC CTE ainsi que l'analyse de la jurisprudence « zone/hors zone ». Afin d'améliorer la sélectivité des projets de recherche et innovation un plan d'actions est proposé par le prestataire. Il se décline en six pistes d'actions accompagnées chacune de modalités de mise en œuvre :

A court terme :

1. Le renforcement de l'expertise dans l'instruction des projets de RDI sur la base d'un état des lieux différencié par partenaire du programme.
2. Le recensement du potentiel des projets. L'objectif étant d'avoir une idée précise du vivier des projets pour anticiper la fin de la programmation (et éventuellement décider d'un remaquettage du programme).

Intermédiaires :

3. Le renforcement des exigences sur la vulgarisation des projets.
4. La précision des critères d'analyse pour :
 - a. Renforcer le niveau de détail sur les informations fournies par les porteurs de projets sur 3 points essentiels : dimension transfrontalière, retombées pour le territoire, perspectives économiques des projets.
 - b. Obtenir davantage de précisions et d'opérationnalité, sans trop alourdir les demandes aux porteurs.
5. L'inclusion d'un système de notation des projets dans l'instruction afin de renforcer la qualité et la sélection des projets.

A moyen terme :

6. La mise en place d'une procédure d'appel à projets afin de :
 - a. Cibler des projets sur une problématique d'importance
 - b. Concentrer les moyens du programme
 - c. Comparer les projets entre eux lors d'un comité (avec le cas échéant, le recours à une expertise ad hoc)
 - d. Communiquer davantage, notamment pour attirer un plus grand nombre de projets et effectuer une sélection plus fine

Le rapport final de la mission d'évaluation sera transmis à la fin du mois de juin.

Pascal Broulis souligne la nécessité de tenir compte de ces observations au regard de l'importance de l'axe 1 et afin d'être en mesure de se projeter et faire des choix stratégiques selon les pistes d'action envisagées.

Etienne Blanc rappelle que l'évaluation de l'axe 1 est un sujet essentiel car si le programme Interreg permet des investissements sur des thématiques très diverses, il importe de gagner en lisibilité en réduisant de façon sélective le champ d'intervention. Le 1^{er} Vice-Président de la région AuRA invite ainsi à faire des choix sur des filières d'excellence, telles que la biotechnologie, la filière pharmaceutique, ou encore le numérique afin d'être en mesure de rivaliser avec les autres grandes régions européennes.

Sabine Kollbrunner souligne l'importance de cet axe au regard de la Nouvelle politique régionale (NPR) suisse. Elle rappelle l'objectif initial de la mission d'évaluation qui consistait à ralentir la programmation jugée trop dynamique de l'axe 1. Elle comprend le souhait d'une limitation du champ d'intervention mais juge pertinent de maintenir le large spectre de l'axe 1. Elle invite à ne pas abandonner l'éventualité d'un redéploiement des crédits entre axes au profit de l'axe 1 dans le cas d'une surconsommation.

Patrick Ayache affirme son accord avec Etienne Blanc pour avoir une réflexion autour de ces objectifs de sélectivité renforcée.

Anne Guillabert rappelle que le postulat d'une programmation trop rapide de l'axe 1 a été remis en question avec les résultats du benchmarking qui soulèvent au contraire la question du risque de la sous-consommation des autres axes.

Pascal Broulis partage la volonté de sélectivité accrue mais souhaite la nuancer en invoquant la nécessité de rester souple.

Iva Gailly fait remarquer qu'en effet quelques programmes sont d'ores et déjà à 80 % de programmation, et que la moyenne de l'ensemble des programmes Interreg s'établit autour

de 35 %. Aussi, selon elle, il ne faut pas s'inquiéter du taux de programmation actuel de l'axe 1. Par ailleurs, Madame Gailly confirme que cette étude apporte un éclairage indéniable et relaye le souhait de la Commission européenne que le choix des projets soit plus sélectif tout en étant plus transparent, notamment par la mise en œuvre d'appels à projets. La Commission européenne souhaite aussi que la sélectivité joue en faveur d'une plus grande diversification des bénéficiaires. *A contrario* l'objectif européen poursuivi n'est pas de servir les premiers candidats arrivés mais bien de cibler les projets les plus pertinents et qui reflètent la meilleure diversité des acteurs du territoire de coopération. Cette sélectivité accrue donnera une visibilité meilleure, plus circonstanciée, à Interreg France-Suisse.

Enfin, Madame Gailly exprime ses réserves sur l'option de redéploiement de la maquette, option qui ne peut être considérée qu'en dernier ressort.

Le Comité de suivi prend acte des conclusions de la mission d'évaluation de l'axe 1, valide les pistes d'actions et donne mandat à la Cellule d'appui pour les mettre en œuvre.

4. Présentation du Rapport annuel de l'Observatoire Statistique Trans-frontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ)

Créé initialement pour étudier la zone transfrontalière jurassienne, l'OSTAJ est qualifié pour évaluer la situation économique et sociale du territoire Interreg V. Chaque année, il réalise un rapport pour les membres du Comité de suivi.

La présentation du rapport est effectuée par Christine Charton de l'INSEE.

Patrick Ayache sollicite des compléments d'information sur le constat d'une « année 2016 favorable côté français » en rappelant que les travailleurs frontaliers sont toujours confrontés à des difficultés. Mme Charton nuance en effet ce constat en précisant que la croissance de l'emploi s'exprime d'abord par celle de l'interim, et le Doubs et le Jura sont les départements où la situation est la plus critique, surtout dans le secondaire.

Le Comité de suivi prend acte du rapport de l'OSTAJ.

5. Présentation de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA)

Liliane Lucchesi informe les membres du Comité de suivi de la tenue d'une réunion d'information sur la SUERA le 19 juin prochain à Besançon.

Iva Gailly informe également le Comité qu'un forum se tiendra en novembre 2017 et invite les membres à identifier des projets emblématiques visant à illustrer cette stratégie.

Sabine Kollbrunner souligne la souplesse de cette démarche pour la Suisse où ce sont surtout les cantons qui sont impliqués.

Etienne Blanc rappelle que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a examiné attentivement le choix de son implication dans la SUERA et y a répondu favorablement pour trois raisons : l'articulation avec la SUERA est harmonieuse ; les problématiques telles que la sécurité des barrages ou l'érosion des vallées, sont partagées ; la nécessité de s'inscrire dans une stratégie collective et de long terme au-delà de l'horizon 2020.

Le Comité de suivi prend acte de la SUERA.

6. Validation du Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016

Le Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) présente les éléments de la deuxième année de programmation du programme 2014-2020 et notamment les éléments financiers au 31 décembre 2016. Une première version du RAMO a fait l'objet d'une consultation auprès des membres de la Cellule d'appui. Cette consultation s'est terminée le 19 mai 2017 et la plupart des remarques ont été prises en compte. Toutefois, ce rapport étant soumis aux exigences de présentation détaillées dans le règlement d'exécution (UE) 2015/207 de la Commission du 20 janvier 2015, plusieurs demandes n'ont pu être satisfaites dans le cadre de ce document, notamment celles qui sollicitaient des compléments d'analyse et des approfondissements. Ces demandes feront l'objet d'un traitement dans le cadre des échanges de la Cellule d'appui.

Le Comité de suivi valide le RAMO 2016

7. Information sur la finalisation de la clôture d'Interreg IV

Hervé Hiland rend compte de la façon dont s'est finalement clôturé fin mars le programme Interreg IV France-Suisse 2007-2013.

Iva Gailly salue la qualité des documents de clôture et leur bonne transmission dans les délais. Elle indique que le taux de consommation de FEDER est dans la moyenne des CTE sur la période. Sur la base des enseignements tirés d'Interreg IV, Iva Gailly conseille de surprogrammer dans le cadre du programme 2014-2020.

Patrick Ayache remercie le service Interreg pour le travail fourni et confirme l'opportunité d'une surprogrammation dont le bon dosage reste à trouver.

Le Comité de suivi prend acte des éléments relatifs à la finalisation de la clôture d'Interreg IV.

8. Validation du plan de communication

Laure Coussot indique l'omission dans le plan de communication transmis du « kit de communication ».

Iva Gailly rappelle que la Commission européenne accorde beaucoup d'importance à la communication dans un contexte où l'image de l'Union européenne est détériorée. Elle informe les membres du Comité qu'un programme d'actions sera prochainement transmis aux collectivités et autorités de gestion vivement invitées à contribuer à cette « mobilisation ».

Pascal Broulis confirme l'importance d'un travail de vulgarisation sur les projets qui peuvent être de très bons vecteurs de communication à l'image du projet Interreg Autonomie 2020..


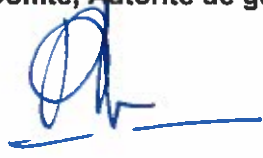
Le Comité de suivi valide le plan d'action de la stratégie de communication

9. Présentation du calendrier des prochains comités de suivi

Pré-comité de programmation et cellule d'appui	Comité de suivi (Programmation)
Pré-projets: 28/04/2017	Dépôt projets: 06/06/2017
28/09/2017 Bourg en Bresse	23/11/2017 Lons-le-Saunier
Pré-projets: 24/11/2017	Dépôt projets: 05/01/2018
26/04/2018 Arc jurassien Suisse	07/06/2018 Haute-Savoie
Pré-projets: 27/04/2018	Dépôt projets: 12/06/2018
04/10/2018	15/11/2018 Tramelan (BE)

Le Comité de suivi valide le calendrier des prochains comités.

A l'issue de ces échanges, Monsieur Broulis et Monsieur Ayache remercient l'ensemble des membres de leur participation active au Comité de suivi consacré au pilotage, et en clôturent la séance.

<p>Monsieur Pascal Broulis</p> <p>Conseiller d'Etat du Canton de Vaud</p> 	<p>Monsieur Patrick Ayache</p> <p>Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne- Franche-Comté, Autorité de gestion</p> 
---	--